

Chaumont, le

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2024 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Nicolas LACROIX, Président du GIP Haute-Marne, le jeudi 3 octobre 2024 à 15 h, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne et en présence de M. Laurent GUILLEMOT, Sous-Préfet de Saint-Dizier, désigné par Mme la Préfète de la Haute-Marne pour la représenter dans ses attributions de commissaire du Gouvernement du GIP Haute-Marne avec voix consultative.

### Participaient à la réunion les administrateurs (7)

M. Nicolas LACROIX,	Président
M. Jean-Marc FEVRE,	Vice-Président
M. Etienne MARASI,	Représentant le Président du conseil régional
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental
M. Damien THIERIOT,	Conseiller départemental
M. Alain MALINGREY,	Maire de Thonnance-les-Joinville
M. Patrice TORRES,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne, ayant donné pouvoir à Nicolas LACROIX

### Participait en tant que commissaire du Gouvernement (1)

M. Laurent GUILLEMOT,	Sous-Préfet de Saint-Dizier
-----------------------	-----------------------------

### Assistaient (10)

Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne
M. Olivier DESCHARMES,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne
Mme Sandrine FRANTZ	Responsable Administratif GIP Haute-Marne
Mme Milène GAMICHON	Préfecture de la Haute-Marne – Chargée de mission ingénierie des projets structurants du département
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne
M. Marc LEBRUN,	ORANO – Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron M. Marc POINSIGNON EDF – Directeur Développement Economique Meuse – Haute-Marne
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne
M. Marc POINSIGNON	EDF – Directeur Développement Economique Meuse – Haute-Marne
M. Thierry PUSSIEUX,	CEA - Chef de Projet Valorisation,
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne – Adjoint Pôle EP

Sept administrateurs sont présents ou représentés soit sept voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne : 1 rue du Commandant Huguény - BP 27 - 52001 Chaumont Cedex

Tél. : 03 25 32 88 69 - Fax : 03 25 32 88 71 - E-mail : [contact@gip-haute-marne.fr](mailto:contact@gip-haute-marne.fr)

Arrêté préfectoral du 17 octobre 2014 - N° Siret 185 237 047 00013

## **Propos introductif de M. le Président**

---

### **Activité du GIP**

Le comité exécutif du 3 octobre 2024 a examiné 147 projets (142 sous sa délégation et cinq pour avis au conseil d'administration).

Ce comité a permis de mettre en place 5,6 M€ de financements et il a donné un avis favorable pour 3,3 M€ de financements soumis à la décision du Conseil.

Les cinq projets présentés au conseil d'administration sont :

- Réhabilitation de cinq logements par la commune de Poissons ;
- La réhabilitation de l'îlot Michelet par la Ville de Chaumont ;
- Le réaménagement du multi-accueil petite enfance du centre-ville de Saint-Dizier porté par l'Agglo ;
- La phase 1 de la zone d'activité Parc'Innov ;
- Le confortement du barrage de Leschère à Wassy.

A ces décisions d'engagement financier s'ajoutent trois propositions de décisions sans incidence financière nouvelle :

- Modification du contrat de centralité 2021-2026 de Langres ;
- Modification du règlement intérieur ;
- Prolongation de la convention Y Schools.

### **Situation générale**

Le contexte économique et politique est compliqué et l'activité présente et future du GIP Haute-Marne en est impactée.

Concernant la situation économique, la plupart des secteurs d'activité connaissent un creux et surtout manquent de perspectives.

Sans perspectives d'activité, les entreprises sont plus attentistes et les projets d'investissement se raréfient.

Sur le plan politique, les incertitudes sont nombreuses.

Dans ce contexte, l'administration centrale semble préparer un comité de haut niveau Cigéo sans concertation avec les partenaires historiques en Meuse et en Haute-Marne.

Ni les conseils départementaux, ni les GIP n'ont été concertés en amont sur les sujets susceptibles d'être abordés dans un éventuel CHN.

Des dispositions nouvelles concernant les GIP sont susceptibles d'être inscrites dans un projet de Loi de finances pour 2025 qui devrait être dévoilé le 10 octobre 2024.

## **Décisions du conseil d'administration**

---

### **Commune de Poissons - réhabilitation ensemble immobilier de cinq logements Grande rue & rue Yardelle (24-01)**

Le conseil d'administration décide d'accorder à la commune de Poissons, une aide de 35%, dans la limite de 654.977 €, en faveur de la réhabilitation d'un ensemble immobilier de cinq logements Grande rue & rue Yardelle. L'assiette subventionnable est arrêtée à 1.871.363 € TTC.

L'opération est éligible à l'action 24-18 « Bâtiments communaux ».

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

M. Bertrand OLLIVIER suggère que les projets de logements portés par HAMARIS soient pris en compte.

Patrice Torres indique qu'un groupe de travail sur le logement a été mis en place dans le cadre du PDT. Une étude sur la vacance du parc de logement est en cours. Dans les projets de logements dans le cadre de CIGEO se pose la question du partage du risque.

Marc Poinsignon précise que les politiques relatives à l'habitat doivent répondre à des exigences de performance énergétique.

### **Réaménagement de la structure multi-accueil de la petite enfance au centre-ville de Saint-Dizier (24-02)**

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la Communauté d'Agglomération Grand Saint-Dizier Der et Vallées, au titre de l'action 24-24 du programme d'activité 2024 et de l'opération 28 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 476.609 €, représentant 15 % d'une dépense éligible de 3.177.394 € HT, pour l'opération de réhabilitation de la structure multi-accueil de la petite enfance au centre-ville de Saint-Dizier.

L'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élèvera ensuite à 8.070.204 €, dont 240.000 € pour Puissance TV (opération 30).

### **Réhabilitation de l'îlot Michelet à Chaumont – Phase 1 - Ecole (24-03)**

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la Ville de Chaumont, au titre de l'action 24-24 du programme d'activité 2024 et de l'opération 1-3 du contrat de centralité de Chaumont 2021-2026, d'une subvention limitée à 427.687 €, représentant 14 % d'une dépense éligible de 3.120.986 € HT, pour l'opération de réhabilitation de l'îlot Michelet – Phase 1 – Ecole.

### **Commune de Wassy - arasement partiel, confortement et mise aux normes du barrage de Leschères - Modification (24-04)**

Le conseil d'administration décide d'accorder à la commune de Wassy, une aide de 25%, dans la limite de 1.012.600 € pour l'arasement partiel, confortement et mise aux normes du barrage de Leschères dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 4.050.402 € HT.

L'opération est éligible à l'action 24-17 « Grands équipements touristiques ».

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (400.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Cette décision annule et remplace celle prise par le comité exécutif du groupement 12 mars 2024.

### **Syndicat Mixte Parc'Innov - études et acquisitions foncières pour la création de la ZA Parc'Innov - Saudron - Bure (24-05)**

Le conseil d'administration décide d'accorder au Syndicat Mixte Parc'Innov, une aide de 35%, dans la limite de 742.332 € pour la réalisation des études et les acquisitions foncières en vue de la création de la ZA Parc'Innov localisée à Saudron et Bure. L'assiette subventionnable est arrêtée à 2.120.950 € HT.

L'opération est éligible à l'action 24-06 « Accompagner l'achèvement des zones d'activité économique ».

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (400.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

### **Contrat de centralité de Langres 2021-2026 - Modifications (24-06)**

Le conseil d'administration décide :

- d'acter, au titre de l'action 24-24 « Contrats de centralité 2021-2026 » du programme d'activité, la modification du contrat de centralité de Langres 2021-2026 conformément à la demande présentée par la Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de centralité de Langres figure en annexe à la délibération.

Le contrat de centralité de Langres 2021-2026 comporte 17 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 18.057.630 € HT avec un volume global de subvention limité à 5 M€.

- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, la Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Langres 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 17

opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

**Modification du règlement intérieur concernant le quorum en comité exécutif (24-07)**

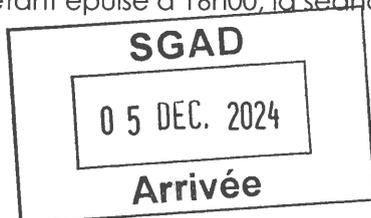
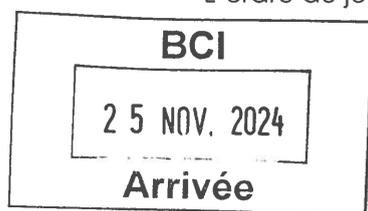
Le conseil d'administration décide de modifier l'alinéa trois de l'**ARTICLE 5 : COMITE EXECUTIF** de la façon suivante :

*Le comité exécutif peut valablement statuer si la moitié des voix sont présentes ou représentées. Les décisions sont prises à la majorité, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage des voix.*

**Y SCHOOLS – antenne d'enseignement supérieur Bachelor management et Commerce en 3 ans – prolongation de la convention de partenariat rentrées 2020 à 2025 (24-08)**

Le conseil d'administration décide de prolonger la validité de la convention jusqu'au 31 décembre 2025 sans financement supplémentaire, dans la limite du solde de 508.919,67 €.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h00, la séance est levée.



Le Président  
  
Nicolas LACROIX

**PS : engagements et fonds de roulement**

Au 12 novembre 2024 et sous réserve du contrôle économique et financier, le fonds de roulement s'élève à 80.761.198 € compte tenu du résultat prévisionnel 2024.

Le cumul des engagements en gestion restant à verser sur 2024 s'élève à 49.741.915 € (hors les 7.921.228 € d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restants disponibles pour des engagements financiers en 2024 s'élèvent à 31.019.283 €.

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 3 OCTOBRE 2024</b>	<b>N°24-01</b>
<b>OBJET : Commune de Poissons - réhabilitation ensemble immobilier de cinq logements Grande rue &amp; rue Yardelle</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La commune de Poissons (zone des 10 km) a fait l'acquisition d'un bâtiment vétuste en 2017 se trouvant au milieu du village à proximité de l'église.

Le conseil municipal a décidé de réhabiliter l'immeuble en cinq logements individuels (entre 83 et 122 m²) avec garage et terrain privatif.

Le coût de l'opération (frais annexes inclus) représenterait 1.937.323 € TTC avec une assiette éligible à 1.871.363 € TTC.

Pour financer cette opération aux côtés du GIP Haute-Marne, la commune attend les financeurs suivants :

Financeurs	Participation	Taux
Etat (DETR)	353.585 €	19%
Conseil régional	155.188 €	8%
Conseil départemental	165.576 € €	9%
GIP Haute-Marne	654.977 €	35%
Commune	542.037 €	29%
Total	1.871.363 €	100%

En l'état, au regard du programme d'activité, l'aide que pourrait apporter le GIP Haute-Marne est confrontée aux plafonds d'assiette éligible et d'aide mobilisable.

En matière de logements communaux, l'action 24-18 « Bâtiments communaux » du programme d'activité du groupement donne une délégation au comité exécutif dans la limite d'une dépense éligible de 100.000 € HT par logement et une subvention maximum de 150.000 € pour une opération donnée quel que soit le nombre de logements. Le taux plafond en zone proche historique s'élève à 35 %.

Compte-tenu de l'importance de la problématique de créer une offre de logements, le Projet de Développement du Territoire (PDT) pour l'accompagnement de CIGEO s'est emparée de la question de l'habitat dans la zone de proximité en l'identifiant comme un des axes majeurs (Mesure 2.3. Offrir un habitat de proximité et énergétiquement performant).

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la commune de Poissons, une aide de 35%, dans la limite de 654.977 €, en faveur de la réhabilitation d'un ensemble immobilier de cinq logements Grande rue & rue Yardelle. L'assiette subventionnable est arrêtée à 1.871.363 € TTC.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

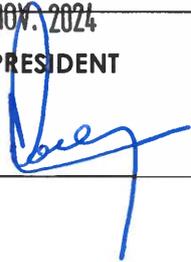
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF  
PAR SEPT VOIX POUR  
DECIDE**

**BCI**  
**2 5 NOV. 2024**  
**Arrivée**

d'accorder à la commune de Poissons, une aide de 35%, dans la limite de 654.977 €, en faveur de la réhabilitation d'un ensemble immobilier de cinq logements Grande rue & rue Yardelle. L'assiette subventionnable est arrêtée à 1.871.363 € TTC.

Le projet est éligible à l'action 24-18 « Bâtiments communaux ».

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>Chaumont, le 2 5 NOV. 2024</b> <b>LE PRESIDENT</b> 

**SGAD**  
**0 5 DEC. 2024**  
**Arrivée**

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 3 OCTOBRE 2024</b>	<b>N°24-02</b>
<b>OBJET : Réaménagement de la structure multi-accueil de la petite enfance au centre-ville de Saint-Dizier</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La Communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées a comme compétence optionnelle l'action sociale d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de la structuration de la politique de la petite enfance sur le territoire, la structure multi-accueil du centre-ville de Saint-Dizier, située 23 avenue de la République, et gérée jusqu'alors par la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Haute-Marne, a été reprise par l'Agglomération fin 2019.

Actuellement, le bâtiment est occupé pour deux tiers par le multi-accueil et pour un tiers par la CAF. 300 m<sup>2</sup> sont destinés à l'accueil des prestataires (au rez-de-chaussée) et aux bureaux administratifs de la CAF (à l'étage). 850 m<sup>2</sup> sont dédiés à l'activité de la crèche dont la capacité d'accueil est de cinquante-deux enfants.

L'Agglomération est confrontée à divers constats qui l'encouragent à réaménager les locaux. En effet :

- face à une liste d'attente importante, la capacité d'accueil de la crèche ne correspond plus à la demande,
- les locaux sont inadaptés aux différentes tranches d'âges, avec des espaces limités et non identifiés,
- la manutention est permanente pour l'adaptation des pièces aux usages,
- les liens entre les espaces d'accueil et de change ne sont pas appropriés, ce qui est source de difficultés pour assurer une surveillance optimum des enfants,
- les espaces extérieurs sont potentiellement accidentogènes.

Le déménagement de la CAF, induit par le projet :

- offrira un potentiel de surface exploitable permettant de repenser l'organisation et les accès du bâtiment, et d'optimiser l'accueil des enfants,
- permettra de dissocier les deux entités, CAF et crèche, dont les publics n'ont ni les mêmes attentes, ni les mêmes besoins,
- permettra à l'Agglomération de mettre en place, à proximité de la crèche, un Guichet Unique d'Information aux Familles (GUIF) afin de faciliter leurs démarches administratives.

Les aménagements prévus permettront d'augmenter la capacité de la crèche progressivement pour prétendre, à terme, à un agrément de soixante-dix enfants.

Les travaux sont estimés globalement à 3.177.394 € HT, dont 174 285 € HT de relogement de la crèche dans une structure modulaire.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Financier	Dépense éligible HT	Participation	Taux
CAF – Plan Rebond	3.177.394 €	871.000 €	27 %
FEDER		558.827 €	18 %
Conseil départemental Haute-Marne		635.478 €	20 %
GIP Haute-Marne		476.609 €	15 %
Grand Saint-Dizier, Der et Vallées		635.480 €	20 %
TOTAL		3.177.394 €	100 %

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution, en faveur de la Communauté d'Agglomération Grand Saint-Dizier Der et Vallées, au titre de l'action 24-24 du programme d'activité 2024 et de l'opération 28 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 476.609 €, représentant 15 % d'une dépense éligible de 3.177.394 € HT, pour l'opération de réhabilitation de la structure multi-accueil de la petite enfance au centre-ville de Saint-Dizier.

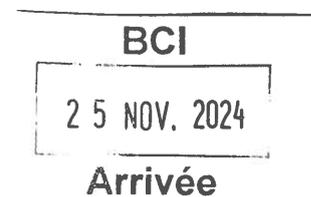
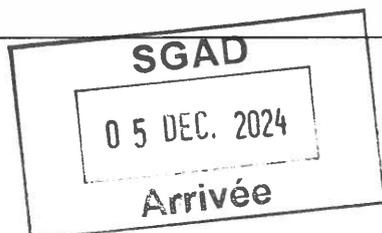
L'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élèvera ensuite à 8.070.204 €, dont 240.000 € pour Puissance TV (opération 30).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PAR SEPT VOIX POUR  
DECIDE**

de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la Communauté d'Agglomération Grand Saint-Dizier Der et Vallées, au titre de l'action 24-24 du programme d'activité 2024 et de l'opération 28 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 476.609 €, représentant 15 % d'une dépense éligible de 3.177.394 € HT, pour l'opération de réhabilitation de la structure multi-accueil de la petite enfance au centre-ville de Saint-Dizier.

L'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élèvera ensuite à 8.070.204 €, dont 240.000 € pour Puissance TV (opération 30).

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>		25 NOV. 2024
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>Chaumont, le</b>	<b>LE PRESIDENT</b>



<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 3 OCTOBRE 2024</b>	<b>N°24-03</b>
<b>OBJET : Réhabilitation de l'Îlot Michelet à Chaumont – Phase 1 - Ecole</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Dans le cadre de la redynamisation de son cœur de ville, la Ville de Chaumont envisage la réfection complète de l'Îlot Michelet, ancien couvent devenu école et théâtre, bâtiments aujourd'hui désaffectés.

Le lieu a de nombreux atouts du fait de sa localisation entre le centre-ville et la gare, et de sa proximité avec les Silos (médiathèque), le cinéma A l'Affiche ainsi que le Signe (centre national du graphisme).

Cet ensemble patrimonial va renaître avec des axes forts qui vont se déployer autour d'une rénovation qui tiendra compte de la mémoire des lieux, d'un lieu de vie et de rencontres intergénérationnelles (habitants, étudiants, touristes, artistes), d'un pôle tertiaire et culturel (expositions, animations, ateliers ou boutiques d'artisans).

La première phase des travaux se concentre uniquement sur le bâtiment de l'ancienne école, et plus particulièrement sur la rénovation de la structure, de la couverture et des menuiseries. Il s'agira également d'aménager l'étage afin d'accueillir les bureaux d'ENEDIS d'ici fin 2024/début 2025 (7 % du montant des travaux).

Un deuxième dossier de demande d'aide suivra pour la phase 2 qui aura pour objectif d'aménager le rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne école ainsi que la réhabilitation de l'ancien théâtre.

Les travaux de la première phase sont estimés globalement à 3.120.986 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de la première phase s'établirait comme suit :

Financier	Dépense éligible HT	Participation	Taux
Etat Fonds friches	3.120.986€	576.656 €	18 %
Etat DSIL 2020		581.742 €	19 %
Région Grand Est – volet traitement friche		910.703 €	29 %
GIP Haute-Marne		427.687 €	14 %
Ville de Chaumont		624.198 €	20 %
<b>TOTAL</b>		<b>3.120.986 €</b>	<b>100 %</b>

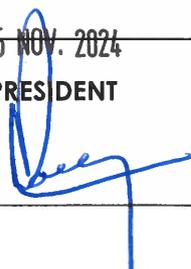
L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution, en faveur de la Ville de Chaumont, au titre de l'action 24-24 du programme d'activité 2024 et de l'opération 1-3 du

contrat de centralité de Chaumont 2021-2026, d'une subvention limitée à 427.687 €, représentant 14 % d'une dépense éligible de 3.120.986 € HT, pour l'opération de réhabilitation de l'Ilot Michelet – Phase 1 – Ecole.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PAR SEPT VOIX POUR  
DECIDE**

de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la Ville de Chaumont, au titre de l'action 24-24 du programme d'activité 2024 et de l'opération 1-3 du contrat de centralité de Chaumont 2021-2026, d'une subvention limitée à 427.687 €, représentant 14 % d'une dépense éligible de 3.120.986 € HT, pour l'opération de réhabilitation de l'Ilot Michelet – Phase 1 – Ecole.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>Chaumont, le 25 NOV. 2024</b> <b>LE PRESIDENT</b> 

**SGAD**  
**05 DEC. 2024**  
**Arrivée**

**BCI**  
**25 NOV. 2024**  
**Arrivée**

25 NOV. 2024

Arrivée

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 3 OCTOBRE 2024</b>	<b>N°24-04</b>
<b>OBJET : Commune de Wassy - arasement partiel, confortement et mise aux normes du barrage de Leschères - Modification</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le lac des Leschères se trouve sur le finage de la commune de Wassy. En 2014, la municipalité a souhaité réhabiliter le terrain de camping et aménager l'aire de plage. Les travaux étaient estimés à 1 M€ HT. Cependant, un arrêté préfectoral a prescrit des mesures d'urgence à appliquer au barrage des Leschères en raison de constatations de fuites importantes sur le parement aval de l'ouvrage.

La pose de piézomètres en 2017 a permis de définir un programme de confortement du barrage qui est chiffré à 4.050.402 M€ HT.

Selon les informations communiquées par la commune, la communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise envisagerait de porter les aménagements liés au tourisme et au développement du site suite aux travaux préalables de confortement et d'étanchéité du barrage mais ne prendrait pas en charge ces derniers.

Le programme de travaux de sécurisation respecte le cahier des charges imposé par la DREAL mais aura pour conséquence de réduire le volume d'eau maximal retenu par le barrage en arasant partiellement sa hauteur.

Le programme d'activité 2024 prévoit dans son action 23-17 "Grands équipements touristiques départementaux" la possibilité d'accompagner :

- les aménagements majeurs autour des lacs : taux 25% ;
- les projets en zone de proximité ayant une vocation touristique majeure contribuant à la notoriété du Département : taux 25%.

Le plafond de délégation du comité exécutif est fixé sur cette action à 400.000 € pour les investissements.

Le comité exécutif du 12 mars 2024 avait décidé d'accorder une aide au plafond de sa délégation.

Le plan de financement communiqué par la collectivité apparaît :

Financiers	Taux	Participation
Etat (DETR)	31%	1.270.369 €
Conseil régional	23%	931.590 €
GIP Haute-Marne	25%	1.012.600 €
Commune	21%	835.843 €
Total	100%	4.050.402 €

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la commune de Wassy, une aide de 25%, dans la limite de 1.012.600 € pour l'arasement partiel, confortement et mise aux normes du barrage de Leschères dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 4.050.402 € HT.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (400.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

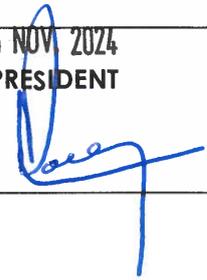
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF  
PAR SEPT VOIX POUR  
DECIDE**

d'accorder à la commune de Wassy, une aide de 25%, dans la limite de 1.012.600 € pour l'arasement partiel, confortement et mise aux normes du barrage de Leschères dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 4.050.402 € HT.

L'opération est éligible à l'action 24-17 « Grands équipements touristiques ».

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (400.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Cette décision annule et remplace celle prise par le comité exécutif du groupement 12 mars 2024.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>Chaumont, le 25 NOV. 2024 LE PRESIDENT</b> 

**SGAD**  
05 DEC. 2024  
**Arrivée**

**BCI**  
25 NOV. 2024  
**Arrivée**

**OBJET : Syndicat Mixte Parc'Innov - études et acquisitions foncières pour la création de la ZA Parc'Innov - Saudron - Bure**

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Depuis plusieurs années, les communautés de communes des Portes de Meuse et du Bassin de Joinville en Champagne ont uni leurs moyens pour réfléchir à l'implantation d'une zone d'activité économique sur les territoires des communes de Bure et de Saudron dans le périmètre immédiat du projet CIGEO.

Les études préliminaires ont conduit à la création en 2021 du syndicat mixte ouvert dénommé Parc'Innov pour porter ce projet dont les membres sont les deux communautés de communes, les départements de la Haute-Marne et de la Meuse, la Région Grand Est et la commune de Saudron.

Cette opération est inscrite au programme d'action du projet de développement du territoire pour l'accompagnement de CIGEO.

Le projet entre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle à la suite du recrutement d'un directeur fin 2023.

Les investissements, d'un montant global estimé à 16,5 M€ HT, s'étaleront sur la période 2024 à 2031.

Les premières dépenses d'investissement sont prévues dès 2024 avec :

- Les acquisitions complémentaires permettant d'avoir la maîtrise foncière des parcelles aménageables sur Saudron et Bure (561.000 € HT) ;
- Les études de définition du parti d'aménagement (21.000 € HT) ;
- Les levés topographiques (30.000 € HT) ;
- Les études environnementales réglementaires (68.950 € HT) ;
- La sélection du maître d'œuvre (670.000 € HT) ;
- Les diagnostics archéologiques (65.000 € HT)
- Les réseaux Enédis (705.000 € HT).

Le plan de financement communiqué par la collectivité mentionne les financeurs suivants :

Financeurs	Taux	Participation
Etat (FNADT)	4%	84.838 €
Conseil régional	6%	127.257 €
GIP Objectif Meuse	35%	742.332 €
GIP Haute-Marne	35%	742.332 €
Syndicat	20%	424.191 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>2.120.950 €</b>

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder au Syndicat Mixte Parc'Innov, une aide de 35%, dans la limite de 742.332 € pour la réalisation des études et les acquisitions foncières en vue de

la création de la ZA Parc'Innov localisée à Saudron et Bure. L'assiette subventionnable est arrêtée à 2.120.950 € HT.

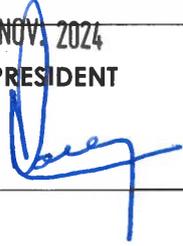
L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (400.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF  
PAR SEPT VOIX POUR  
DECIDE**

d'accorder au Syndicat Mixte Parc'Innov, une aide de 35%, dans la limite de 742.332 € pour la réalisation des études et les acquisitions foncières en vue de la création de la ZA Parc'Innov localisée à Saudron et Bure. L'assiette subventionnable est arrêtée à 2.120.950 € HT.

L'opération est éligible à l'action 24-06 « Accompagner l'achèvement des zones d'activité économique ».

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (400.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>Chaumont, le 25 NOV. 2024</b> <b>LE PRESIDENT</b> 
<b>SGAD</b>	
<b>05 DEC. 2024</b>	
<b>Arrivée</b>	

<b>BCI</b>
<b>25 NOV. 2024</b>
<b>Arrivée</b>

25 NOV. 2024

Arrivée

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 3 OCTOBRE 2024</b>	<b>N°24-06</b>
<b>OBJET : Contrat de centralité de Langres 2021-2026 - Modifications</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Bilan du contrat de ville 2010-2014 – Contrat commun Ville de Langres et Communauté de communes du Grand Langres (CCGL)

Programme de 5 opérations d'un coût total estimé à 22.761.700 € HT – Subvention limitée à 6.090.000 € (27 %).

A fin 2014, deux opérations réalisées :

- la construction du centre aquatique sous maîtrise d'ouvrage de la CCGL,
- la rénovation de la place Diderot sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Langres,

pour un montant global de travaux de 10.170.051 € HT et une aide du GIP Haute-Marne de 3.009.614 €.

Programme de travaux réalisé à 49 %.

Bilan du contrat de ville 2015-2020 – Contrat commun Ville de Langres et CCGL

Programme de 21 opérations d'un coût total estimé à 24.871.464 € HT – subvention d'un montant de 7.357.549 € limitée à 6.790.000 € (26 %).

A fin 2020, 21 opérations engagées pour un montant de subvention de 6.790.000 €, dont 6.390.000 € au profit des collectivités.

Programme de travaux réalisé à 100 %.

Contrats de centralité 2021-2026

Pour la nouvelle mandature, le GIP Haute-Marne a décidé de renouveler son soutien aux politiques des villes dans le cadre de contrats pluriannuels.

En s'inspirant des règles instituées par le conseil départemental de la Haute-Marne pour la contractualisation, le GIP Haute-Marne a décidé de mettre en place de nouvelles modalités d'intervention. Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention peut être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15 000 € pour Chaumont, Langres et Saint-Dizier et de 10 000 € pour Joinville.

Le contrat de centralité de Langres 2021-2026 a été soumis au conseil d'administration du 11 mars 2022.

Le montant des projets s'élève à 17.656.890 € HT et le volume global de subventions est limité à 5 M€.

La convention de partenariat correspondante, entre le GIP Haute-Marne, la Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres, a été signée le 24 juin 2022.

Le GIP Haute-Marne a engagé 1.690.268 € sur ces projets, dont 257.291 € (15 %) ont été versés à ce jour.

La Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres ont sollicité la modification du contrat de centralité de Langres 2021-2026 prenant en compte :

### I – l'ajustement des montants pour 2 projets dont le coût diffère par rapport aux prévisions :

- Opération 1-6 – **Requalification du chemin de Ronde entre la Porte Boulière et le camping municipal** : le montant des travaux passe de 420.000 € HT à 439.010 € HT et la subvention, au taux de 30 %, passerait de 126.000 € à 126.039 €.

- Opération 1-11 – **Réhabilitation d'ouvrages d'art Passerelle Blanchefontaine et Pont Crémaillère Saint-Gilles** : de vingt-six sites prévus initialement, la liste est passée à deux sites. Le montant des travaux passe de 500.000 € HT à 495.730 € HT et la subvention, au taux de 30 %, passerait de 150.000 € à 148.719 €.

1.242 € de reliquats de subventions pourraient de ce fait être affectés à d'autres projets.

### II – l'annulation d'une opération :

- Opération 3-5 – **Espaces de visio-conférence et de co-working – bâtiment 21.**

Ce projet se concrétisera avec l'aménagement de bureaux Urba Jeunesse au bâtiment 21. L'opération est donc supprimée du contrat de centralité.

15.000 € de subvention pourraient de ce fait être affectés à d'autres projets.

### III – l'évolution du montant des travaux ou du taux de subvention du GIP Haute-Marne et par conséquent du montant de la subvention pour 6 opérations :

#### Ajustement à la baisse pour 2 opérations

- Opération 1-3 – **Aménagements Place de Verdun – Place Burelle – Rue Chambrûlard :**

Le montant des travaux passe de 1.500.000 € HT à 700.000 € HT, et la subvention, dont le taux varierait de 30 % à 15 %, passerait de 450.000 € à 101.742 €, soit une diminution de 348.258 €.

- Opérations 3-2, 3-3, 3-4 – **Création de voiries Citadelle :**

Les trois phases de travaux initiales sont regroupées en une seule phase.

Globalement, le montant des travaux passe de 3.079.000 € HT à 2.000.000 € HT, et la subvention, au taux de 30 %, passerait de 923.700 € à 600.000 €, soit une diminution de 323.700 €.

671.958 € de reliquats de subventions pourraient de ce fait être affectés à d'autres projets.

#### Ajustement à la hausse pour 4 opérations

- Opération 1-4 – **Requalification de l'Îlot Morlot :**

Le montant des travaux passe de 2.600.000 € HT à 2.250.000 € HT, et la subvention, dont le taux varierait de 20 % à 24 %, passerait de 520.000 € à 535.000 €, soit une augmentation de 15.000 €.

- Opération 1-5 – **Restauration du Cinéma des Jeunes :**

Le montant des travaux passe de 700.000 € HT à 1.305.000 € HT, et la subvention, au taux de 30 %, passerait de 210.000 € à 391.500 €, soit une augmentation de 181.500 €.

- Opération 1-9 – **Aménagement de la Place Diderot :**

Le montant des travaux passe de 400.000 € HT à 960.000 € HT, et la subvention, au taux de 30 %, passerait de 120.000 € à 288.000 €, soit une augmentation de 168.000 €.

- Opération 3-1 – **Construction d'un nouveau centre social et aménagement de locaux commerciaux :**

Le montant des travaux passe de 1.500.000 € HT à 3.000.000 € HT, et la subvention, dont le taux varierait de 30 % à 26 %, passerait de 450.000 € à 773.700 €, soit une augmentation de 323.700 €.

#### Modification d'un intitulé

- Opération 1-7 – **Requalification des voiries intra-muros : rue de la Charité, rue de la Boucherie, rues Lombard et Petit-Bie, rue Denfert Rochereau, Place de Grouchy :**

Deux sites sont ajoutés à la liste initiale : la rue Denfert Rochereau et la Place de Grouchy. Les montants sont inchangés.

Il est proposé au conseil d'administration d'acter, au titre de l'action 24-24 « Contrats de centralité 2021-2026 » du programme d'activité, la modification du contrat de centralité de Langres 2021-2026 conformément à la demande présentée par la Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de centralité de Langres figure en - annexe à la présente délibération.

Le contrat de centralité de Langres 2021-2026 comporte 17 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 18.057.630 € HT avec un volume global de subvention limité à 5 M€.

Le conseil d'administration est invité par ailleurs à autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, la Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Langres 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 17 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PAR SEPT VOIX POUR  
DECIDE**

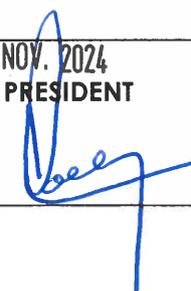
- d'acter, au titre de l'action 24-24 « Contrats de centralité 2021-2026 » du programme d'activité, la modification du contrat de centralité de Langres 2021-2026 conformément à la demande présentée par la Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de centralité de Langres figure en - annexe à la présente délibération.

Le contrat de centralité de Langres 2021-2026 comporte 17 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 18.057.630 € HT avec un volume global de subvention limité à 5 M€.

- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, la Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Langres 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 17 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b> <b>SGAD</b> <b>05 DEC. 2024</b> <b>Arrivée</b>	<b>Chaumont, le 25 NOV. 2024</b> <b>LE PRESIDENT</b> 

**BCI**  
**25 NOV. 2024**  
**Arrivée**

OPERATION	CONTRAT DE CENTRALITE SUITE AU CA DU 11 MARS 2022					CONTRAT DE CENTRALITE CA DU 3 OCTOBRE 2024					
	MATRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT HT	TAUX	AIDE GIP	MATRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT HT	TAUX	AIDE GIP	OBSERVATIONS
	Axe 1 : Aménagement du centre historique										
<b>1-1</b>	CCGL	Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Patrimoine (PSMV)	500 000	30%	150 000	CCGL	Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Patrimoine (PSMV)	500 000	30%	150 000	
<b>1-2</b>	Ville de Langres	Brigade du patrimoine (5 ans)	600 000	20%	120 000	Ville de Langres	Brigade du patrimoine (5 ans)	600 000	20%	120 000	
<b>1-3</b>	Ville de Langres	Aménagements Place de Verdun - Place Burelle - Rue Chambrillard	1 500 000	30%	450 000	Ville de Langres	Aménagements Place de Verdun - Place Burelle - Rue Chambrillard	700 000	15%	101 742	En diminution
<b>1-4</b>	CCGL	Requalification de l'îlot Morlot	2 600 000	20%	520 000	CCGL	Requalification de l'îlot Morlot	2 250 000	24%	535 000	En augmentation
<b>1-5</b>	Ville de Langres	Restauration du cinéma des Jeunes	700 000	30%	210 000	Ville de Langres	Restauration du cinéma des Jeunes	1 305 000	30%	391 500	En augmentation
<b>1-6</b>	Ville de Langres	Requalification Chemin de Ronde entre Porte Boulière et camping municipal	420 000	30%	126 000	Ville de Langres	Requalification Chemin de Ronde entre Porte Boulière et camping municipal	439 010	30%	126 039	Ajustement
<b>1-7</b>	Ville de Langres	Requalification des voilées intra-muros : rue de la Charité, rue de la Boucherie, rues Lombard et Petit-Ble	800 000	30%	240 000	Ville de Langres	Requalification des voilées intra-muros : rue de la Charité, rue de la Boucherie, rues Lombard et Petit-Ble, <b>rue Dentfert Rochereau : Place de Grouchy</b>	800 000	30%	240 000	Ajout de deux lieux : rue Dentfert Rochereau et Place de Grouchy
<b>1-8</b>	Ville de Langres	Requalification des voilées extra-muros : route de Peigney, rue de l'Etoile de Langres	325 000	30%	97 500	Ville de Langres	Requalification des voilées extra-muros : route de Peigney, rue de l'Etoile de Langres	325 000	30%	97 500	
<b>1-9</b>	Ville de Langres	Aménagement de la Place Diderot	400 000	30%	120 000	Ville de Langres	Aménagement de la Place Diderot	960 000	30%	288 000	En augmentation
<b>1-10</b>	Ville de Langres	Modernisation des ascenseurs du parking Sous-Ble (portes palières)	150 000	30%	45 000	Ville de Langres	Modernisation des ascenseurs du parking Sous-Ble (portes palières)	150 000	30%	45 000	
<b>1-11</b>	Ville de Langres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pont sur la Bonneville : Moulin Saint-Sauveur, Moulin Roi, Chemin Saint-Sauveur, rue de la Bonneville, rue du Chanoine Roussel, rue Massotte, rue aux Fées, rue du Pré Buzon</li> <li>- Quartiers neufs : Passerelle Blanchfontaine, Pont du Pré Buzon, Passerelle des Quartiers Neufs</li> <li>- Voie verte : ouvrage d'art Imposée Maléchal, Pont rue des Sources, ouvrage d'art sur GR7</li> <li>- Voie Crémallière : Pont Saint-Gilles, Viaduc hôpital</li> <li>- Pont sur la Marne route de Peigney</li> <li>- Ponts voie ferrée : Moulin Rouge, accès station dépuration, route de Peigney, pont sous 21 des Franchises</li> <li>- Territoire de Corée : buse rectangulaire rue de la Cogne, pont rue de la Maille, pont rue du Moulin, pont et ouvrage ancien Moulin, buse rectangulaire ancienne station dépuration</li> </ul>	500 000	30%	150 000	Ville de Langres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation d'ouvrages d'art : - Passerelle Blanchfontaine, - Pont Crémallière Saint-Gilles.</li> </ul>	495 730	30%	148 719	Modification de la liste des Ponts En diminution

OPERATION	CONTRAT DE CENTRALITE SUITE AU CA DU 11 MARS 2022				CONTRAT DE CENTRALITE CA DU 3 OCTOBRE 2024				OBSERVATIONS		
	MATRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT HT	TAUX	AIDE GIP	MATRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT HT		TAUX	AIDE GIP
	<b>Axe 2 : Technologies de l'information et de la communication (TIC) et sécurité</b>										
2-1	Ville de Langres	Mise en place de systèmes de vidéo-sécurité	100 000	30%	30 000	Ville de Langres	Mise en place de systèmes de vidéo-sécurité	100 000	30%	30 000	
	<b>Axe 3 : Quartier Citadelle</b>										
3-1	Ville de Langres	Construction d'un nouveau centre social et aménagement de locaux commerciaux	1 500 000	30%	450 000	Ville de Langres	Construction d'un nouveau centre social et aménagement de locaux commerciaux	3 000 000	26%	773 700	En augmentation
3-2	Ville de Langres	Création de voirie Citadelle - phase 1 - Desserte de l'école	1 446 000	30%	433 800	Ville de Langres					
<del>3-3</del>	Ville de Langres	Création de voirie Citadelle - phase 2 - Entre école et foirail	600 000	30%	180 000	Ville de Langres	Création de voirie Citadelle	2 000 000	30%	600 000	Fusion des phases En diminution
<del>3-4</del>	Ville de Langres	Création de voirie Citadelle - phase 3 - Liaison entre l'école et le Quartier	1 033 000	30%	309 900						
<del>3-5</del>	CCGL	Espaces de visio-conférence et de co-working bâtiment 21	50 000	30%	15 000	CCGL	Espaces de visio-conférence et de co-working bâtiment 21				Opération annulée - réalisée avec aménagement bureaux URBA JEUNESSE au bât 21
3-6	CCGL	Poursuite de la réhabilitation du bâtiment 10 Citadelle	710 000	30%	213 000	CCGL	Poursuite de la réhabilitation du bâtiment 10 Citadelle	710 000	30%	213 000	
3-7	CCGL	Bâtiment 22 - Pôle scolaire de la Citadelle - Tranche 2	2 822 890	40%	1 129 156	CCGL	Bâtiment 22 - Pôle scolaire de la Citadelle - Tranche 2	2 822 890	40%	1 129 156	
	<b>Axe 4 : Aménagement zones commerciales et urbaines</b>										
4-1	CCGL	Accueil des gens du voyage	900 000	30%	270 000	CCGL	Accueil des gens du voyage	900 000	30%	270 000	
	<b>TOTAL</b>		17 656 890		5 517 630	<b>TOTAL</b>		18 057 630		5 517 630	dans la limite de 5 M€

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 3 OCTOBRE 2024</b>	<b>N°24-07</b>
<b>OBJET : Modification du règlement intérieur concernant le quorum en comité exécutif</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Conformément à l'article 24 de la convention constitutive du groupement, le conseil d'administration est compétent, sur délégation de l'assemblée générale, pour élaborer le règlement intérieur.

L'article 5 du règlement intérieur prévoit que « le comité exécutif peut valablement statuer si les deux tiers des voix sont présentes ou représentées. Les décisions sont prises à la majorité, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage des voix. »

Il est proposé au conseil d'administration de modifier les règles de quorum.

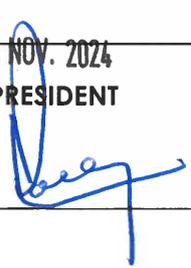
Il est proposé de modifier l'alinéa trois de l'**ARTICLE 5 : COMITE EXECUTIF** de la façon suivante :

*Le comité exécutif peut valablement statuer si la moitié des voix sont présentes ou représentées. Les décisions sont prises à la majorité, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage des voix.*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PAR SEPT VOIX POUR  
DECIDE**

de modifier l'alinéa trois de l'**ARTICLE 5 : COMITE EXECUTIF** de la façon suivante :

*Le comité exécutif peut valablement statuer si la moitié des voix sont présentes ou représentées. Les décisions sont prises à la majorité, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage des voix.*

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 25 NOV. 2024 LE PRESIDENT 

**SGAD**  
 05 DEC. 2024  
 Arrivée

**BCI**  
 25 NOV. 2024  
 Arrivée